

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Pascal TERRASSE et Christine MALFOY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG SAINT ANDEOL, lors de la séance consacrée au Budget Primitif 2017, le 19 décembre 2016 :

Pour le collège Marie Rivier à Bourg St Andéol :

57 671 € au titre de l'investissement des collèges privés.

1 110 € par trimestre, pour l'opération « Collège au Cinéma ».

126 000 € répartis au titre de la politique culturelle en faveur de : l'association de Gestion de la Cascade à Bourg St Andéol, et la Compagnie VIA- Les Nouveaux Nez, à Bourg St Andéol.